

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2024/203/DEL/8.1**

**Séance du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> octobre, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents :** M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :** Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

**Absent :**

**Le secrétariat a été assuré par :** M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 25/09/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : TERRITOIRES EDUCATIFS RURAUX (TER)**

Expérimentés depuis janvier 2021 dans l'Académie de Normandie, les « Territoires Educatifs Ruraux » (TER) visent à constituer un réseau de coopération autour de l'Ecole comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. Dans le cadre d'une démarche contractuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales, les territoires éducatifs ruraux doivent en définitive traduire de manière concrète la participation de l'Ecole au projet d'aménagement et de développement des territoires.

Dans le département de la Seine-Maritime, ce dispositif innovant a été expérimenté pour la Ville d'Eu, au profit des élèves des écoles Brocéliande et Mélusine, du collège Louis-Philippe et du lycée polyvalent Anguier.

Une première charte d'engagement a ainsi été signée entre les partenaires le 25 avril 2022, sous-préfecture de Dieppe, DSDEN de la Seine-Maritime, ville d'Eu et Département de la Seine-Maritime, pour les années scolaires 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023, précisant le diagnostic partagé des besoins, définissant les objectifs du TER et fixant les modalités de pilotages.

.../...

Considérant la plus-value de ce dispositif pour les élèves, les écoles et établissements, et le territoire, et sa pérennisation dans le cadre du plan d'action national *France ruralités*, l'ensemble des partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au service du TER, et reconduire les objectifs fixés au TER et les modalités de pilotage définies.

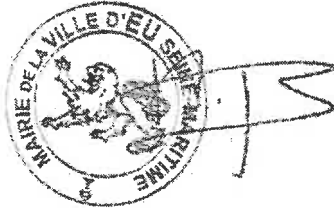
Les objectifs du Territoire Educatif Rural sont :

- 1 - Renforcer la coopération entre tous les acteurs autour de l'Ecole et sa participation au projet de territoire.
- 2 - Renforcer l'accompagnement des élèves les plus fragiles tout au long du continuum de formation.
- 3 - Favoriser l'accès de tous les élèves.
- 4 - Renforcer l'ouverture internationale et le rayonnement des écoles et établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement 2024-2027 Territoire éducatif rural (TER) jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance  
Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Samuel RUELLOUX

